

DEMANDE FORMULÉE AU TITRE DU HANDICAP

Le dossier médical accompagné de cette fiche est à adresser au médecin conseiller technique du Recteur à l'adresse électronique suivante medecin-conseiller-recteur@ac-amiens.fr pour le **18 avril 2025**, délai de rigueur.

1 exemplaire de **cette fiche** est à joindre également à la confirmation de la demande de mutation.

La procédure concerne les personnels titulaires, stagiaires, leur conjoint, bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou malade de moins de 20 ans au 31/08/2025, ou dont l'enfant à charge est en situation de handicap et hors d'état de subvenir à ses besoins en raison de son invalidité, quel que soit son âge.

Se reporter aux lignes directrices de gestion académiques pages 30-31

Nom d'usage : **Nom de naissance :**

Prénom : **Date de naissance :**

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Autres

Nombre d'enfants à charge :

Adresse personnelle :

Mail : **Tél. :**

Corps / Grade / Discipline :

Situation statutaire : Titulaire TZR Stagiaire Autre (précisez :))

Situation administrative actuelle : En activité Autre (précisez :))

Établissement d'exercice : **Commune :**

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005) : oui non

Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (joindre un justificatif) : oui non

de l'intéressé(e)

du conjoint

d'un enfant à charge (notification CDAPH)

Liste des vœux de mutation à joindre à votre demande

Joindre obligatoire :

- Lettre motivant votre demande expliquant les difficultés rencontrées, leurs impacts dans le domaine professionnel et le bénéfice attendu d'une mutation interacadémique ;
- Certificat médical détaillé et récent ;
- Photocopie de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), pour les enfants la copie de la notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- Tous les éléments complémentaires permettant d'apprécier la situation personnelle de l'agent sollicitant la bonification spécifique (ex. : *photocopies des pièces médicales récentes*) ;
- Toutes pièces attestant que la mutation sollicitée améliorera significativement les conditions de vie de l'agent, de son conjoint ou de son enfant ;
- Un bilan de situation détaillée et récent, effectué par le médecin généraliste, ou par le médecin spécialiste concerné (nature et histoire de la pathologie, traitements suivis et/ou en cours, perspectives évolutives, retentissement professionnel tels que arrêts de travail pour congé de maladie au cours des 3 dernières années, éventuellement : prescription de tierce personne) ;
- Toute pièce utile (bulletin d'hospitalisation, compte-rendu opératoire, interprétation d'imagerie médicale, bilan biologique, prise en charge rééducative, etc.).
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé